



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

LE PRÉFET

Rouen, le 4 JUIN 2026

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application des dispositions de l'article L.631-4 du Code du patrimoine, le projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) concernant la commune de BERNIERES-SUR-MER, (CALVADOS), a été examiné par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture lors de sa séance du 15 janvier 2026.

À l'issue de cette séance, la commission a émis un avis favorable sur le projet présenté. Le présent avis s'inscrit dans le cadre de la procédure préalable à l'approbation du dispositif de protection. Celle-ci prévoit que le projet doit désormais faire l'objet d'un examen par les personnes publiques mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme puis d'une enquête publique dans les conditions définies au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, avant de m'être présenté pour accord.

Vous trouverez ci-joint, pour notification, un extrait du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre contact avec la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie – Conservation régionale des monuments historiques, site de Rouen (tél. : 02 32 10 71 15).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

et de ma sincère confiance.

pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales


Philippe LERAÎTRE

**Monsieur Philippe CHANU
Président de Cœur de Nacre
7 rue de l'Église
14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE**

→ Copie à :
Préfet du département du CALVADOS
Monsieur le Maire de Bernières-sur-Mer